



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2010 – 13 du 20 octobre 2010

Objet : débat d'orientation budgétaire 2011

L'an deux mille dix, le 20 octobre à 14h, s'est réuni au château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 6 octobre 2010.

Etaient présents :**Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Magny
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Philippe Sitbon
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles : Jean-Pierre Reismann
- Représentant le Conseil général du Val d'Oise : Raymond Lavaud, Conseiller général du canton de Beauchamp
- Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge, Maire
- Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalités qualifiées :

- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel :

- Abdo Bouzit
- Chrystèle Cherfils

Absents-excusés ayant donné un pouvoir :

- Représentant le Conseil général du Val d'Oise : Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny
- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille
- Personnalité désignée par la Commune de La Roche-Guyon : Daniel Lehleyder

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Absents :

- Représentants le Conseil général du Val d'Oise :
 - Dominique Gillot, Vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Cergy-Sud
 - Guy Paris, Conseiller général du canton de Vigny
 - Gérard Seimбилle, Conseiller général du canton de Pontoise
- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : Bernard Toublanc

Etaient également présents :

- Gwénola Ferran, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du château de La Roche-Guyon
- Anne Etiévan, EPCC du château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Les éléments joints aux dossiers et à la présente délibération
- La discussion tenue en séance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

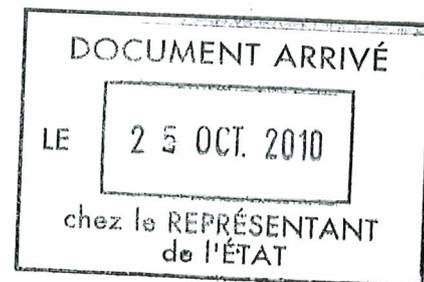
Atteste qu'un débat d'orientation budgétaire concernant l'exercice 2011 s'est tenu et prend note des grandes orientations présentées.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



Débat d'orientation budgétaire 2011 Hypothèses de construction du budget

La prévision de dépenses d' « amortissement » et de recettes de « subvention transférée au résultat » est une estimation. Ces montants ne seront connus qu'après l'arrêté de la section d'investissement de 2010.

Recettes :

Recettes propres : Augmentation de 5% des recettes de billetterie par rapport à 2010 (notamment grâce au partenariat avec le CRT pour le Musée Ephémère)

Subventions d'exploitation : elles sont prévues en stabilisation.

Pour mémoire : la contribution du Conseil général n'a pas été revalorisée depuis 2009. Elle comprend 30.000€ dédiés au strict entretien du château.

Atténuation de charges : cela concerne les remboursements de CPAM, de prévoyance et de formation des salariés. Son montant devrait être très inférieur en 2011 : en 2010, l'EPCC a perçu beaucoup d'arriérés de CPAM et de prévoyance.

Autres produits de gestion courante : en 2010, y figurait l'excédent cumulé du budget annexe reversé au budget principal (cf. préambule). Un éventuel excédent du budget annexe ne pourra être connu qu'après l'arrêté du compte administratif du budget annexe.

Produits exceptionnels : prévision de mécénat à hauteur de 30.000€ et reconduction de la subvention exceptionnelle de 45.000€ de la Région pour Le Musée Ephémère.

Dépenses :

Chapitre 011 : ces dépenses sont prévues en diminution par rapport à 2010 :

Malgré des efforts faits pour stabiliser ou diminuer ces dépenses, elles pâtissent de la diminution globale du budget. C'est la programmation culturelle qui est la plus affectée, avec une diminution de 16% du budget qui y est alloué.

Chapitre 012 : la masse salariale est prévue stable. Elle comprend la pérennisation du poste de « Chargé de communication et de développement des publics » absolument nécessaire à l'amélioration de la visibilité des actions menées par l'établissement.

Charges exceptionnelles : elles prévoient la reconduction d'une provision pour un arriéré AXA de 2009, disponible en cas survenance de litige.

Budget principal 2010 / 2011 - section de fonctionnement
Présentation analytique simplifiée

	DM 2010	DOB 2011
Recettes	1 841 510	1 892 890
Recettes propres	310 400	324 290
Subventions d'exploitation	1 336 000	1 338 600
dont Conseil général	1 290 100	1 290 100
Atténuation de charges	51 600	20 000
Autres produits de gestion courante	18 010	
Produits exceptionnels	65 000	75 000
dont mécénat	12 000	30 000
dont subvention Région - Musée Ephémère	45 000	45 000
Subvention transférée au résultat	60 500	135 000
Dépenses	1 916 105	1 892 890
Chapitre 011	614 260	554 800
Frais généraux	291 900	275 000
Programme culturel	227 250	189 800
Espaces extérieurs	35 040	35 000
Communication	19 350	20 000
Plaisir(s)	25 600	27 500
CPTPEC	15 120	7 500
Chapitre 012	1 194 590	1 194 590
salaires bruts	782 350	782 350
charges patronales	394 000	394 000
divers	18 240	18 240
Charges financières	500	500
Charges exceptionnelles	12 700	8 000
Amortissements et Provisions	94 055	135 000
Résultat de l'exercice	-74 595	0
Résultat antérieur	74 595	0
Résultat cumulé	0	0

